

2022/04/27

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 05 avril 2022 - Délibération n° 2022/04/27

**Objet : VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 29 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain - GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine - COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel - POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph - NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. LAINE Joël.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. GAUTIER Laurent donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves.
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. LAINE Joël.
8. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. CLOCHON Bruno.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	42	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	-			

Le Président rappelle que la Communauté de communes gère 6 budgets annexes :

- Immobiliers d'entreprise,
- Zones économiques,
- Station-service,
- Vente d'énergie,
- SPANC
- Ordures Ménagères.

Certains de ces budgets nécessitent une subvention du budget principal afin de s'équilibrer.

Le Président détaille le montant de la subvention à prévoir vers le budget annexe « SPANC » : 25 377,75 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le virement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC » pour la somme de 25 377,75 €.
- Dit que le montant définitif est précisé par certificat administratif au vu du besoin réel sans pouvoir dépasser le montant indiqué ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2022.
- Autorise M. Le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.